

/DE.

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-71 du 1er Avril 1993

Portant ratification de l'Accord de Prêt signé le 11 Novembre 1992 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du Projet de Construction et d'Equipement des Centres de Santé dans les Zones rurales en République du Bénin pour un montant de 4.620.000 DI, soit environ 1,775 Milliard de Francs CFA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°93-008 du 29 Mars 1993 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt signé le 11 Novembre 1992 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du Projet de construction et d'équipement des Centres de Santé dans les zones rurales en République du Bénin pour un montant de 4.620.000 DI soit environ 1,775 Milliard de Francs CFA.;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

Ø E C R E T E :

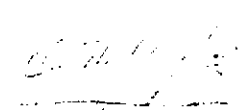
Article 1er.- Est ratifié l'Accord de Prêt signé le 11 Novembre 1992 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du projet de construction et d'équipement des Centres de Santé dans les zones rurales en République du Bénin pour un montant de 4.620.000 DI, soit environ 1,775 milliard de Francs CFA et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

LE MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE
GENERAL A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE,

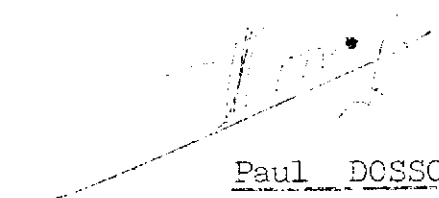

Désiré VIEYRA

Le Ministre de la Santé Publique,

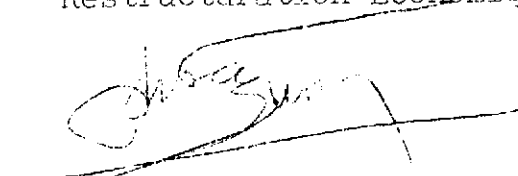

Yves YEHOUESSI

Ministre Intérimaire

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 1 MESGPR 2 SGG 4 MSP MF MPRE 12
AUTRES MINISTERES 17 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 IGAA 1 DCCT-1 GCONB 1 BN-DAN 2 CEDEAO 2 JORB 1.-